MAIRIE
DE
SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRÉNÉES

JMB

N° 2026 - 186

OBJET

Renouvellement du label « Accueil – Chemins de Compostelle en France » pour l'hébergement de l'hospice du Rioumajou

Nombre de membres ayant assisté à la séance : **12**
+ 3 procurations

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie le 16 octobre 2026 selon le relevé de décisions

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-six**, le **quinze octobre,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Manuel BERNIA, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE Marie-Hélène LACAZE, Thierry DUPONT, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Madame Edwige MIEYAN à Madame Sabrina PONS
Procuration de Monsieur Nicolas HERQUÉ à Monsieur Manuel BERNIA
Procuration de Monsieur Yorick SOHM à Madame Ombeline PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **douze** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Madame Alexia PONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur, Ombeline PEREZ, Maire,

L'Agence française des chemins de Compostelle a lancé, avec ses collectivités partenaires, le label « Accueil - Chemins de Compostelle en France » pour renforcer le travail en réseau entre hébergeurs, collectivités et associations.
L'objectif est de promouvoir des bonnes pratiques et de valoriser le rôle d'ambassadeur du territoire joué par les hébergeurs.

L'Agence française des chemins de Compostelle, en vertu du statut d'adhérent du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, s'associe dans le cadre d'une convention de partenariat avec Tourisme Hautes-Pyrénées pour le déploiement et l'implantation du label.
L'hospice du Rioumajou, pour sa mission d'hébergement, est titulaire de ce label.

Cependant, la période d'engagement étant achevée, il convient de le renouveler pour trois ans. Cet engagement implique une cotisation annuelle de 50 €, soit 150 € sur trois ans.
La charte engage l'hébergeur à offrir aux marcheurs une attention particulière et certains services.

Madame le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à signer l'engagement au réseau du label « Accueil – Chemins de Compostelle en France » pour l'hébergement de l'hospice du Rioumajou.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

➢ D'autoriser Madame le Maire à signer l'engagement au réseau du label « Accueil – Chemins de Compostelle en France » pour l'hébergement de l'hospice du Rioumajou.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 15 octobre 2026

MAIRIE de SAINT-LARY-SOULAN (65)

Le Maire

Ombeline PEREZ

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20261015-DEL-2026-186-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

ENGAGEMENT AU RESEAU DU LABEL « ACCUEIL - CHEMINS DE COMPOSTELLE EN FRANCE »

Coordinateur national :	**Coordinateur territorial :**
Agence française des chemins de Compostelle (AFCC)	Tourisme Hautes-Pyrénées
Aline AZALBERT	Vincent LASTELLE
aline.azalbert@chemins-compostelle.com	vincent.lastelle@ha-py.fr
05 32 09 20 52	05 62 56 70 40

Mme – M. Prénom : Ombeline Nom : PEREZ

Qualité (propriétaire, exploitant, gérant…) : Maire de la commune - Propriétaire

Nom de l'hébergement : Hospice du Riaumajou

Adresse : D.19. Vallée du Riaumajou - 65170 ST LARY SOULAN

SIÈGE : PLACE DE LA MAIRIE - 65170 ST LARY SOULAN

Type d'établissement / Mode de gestion (associative, privé…) :

.....

.....

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20261015-DEL-2026-186-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Classement / labels / association d'hébergeurs :

.....

.....

Téléphone / Mail / Site internet : 09 74 04 12 01 / 05 62 40 87 87 / hospicedurioumajou@mairie-saint-lary.fr / www.hospicedurioumajou.fr

Une charte nationale, mise en place dans le département des Hautes-Pyrénées.

L'accueil et l'hébergement constituent un enjeu clé pour le développement et la valorisation des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle. L'Agence française des chemins de Compostelle a lancé, avec ses collectivités partenaires, le label « Accueil - Chemins de Compostelle en France » pour renforcer le travail en réseau entre hébergeurs, collectivités et associations. L'objectif est de promouvoir des bonnes pratiques et de valoriser le rôle d'ambassadeur du territoire joué par les hébergeurs.

Au vu de l'étendue des chemins de Compostelle en France et pour faciliter les relations sur les territoires, l'Agence française des chemins de Compostelle, en vertu du statut d'adhérent du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, s'associe dans le cadre d'une convention de partenariat avec Tourisme Hautes-Pyrénées pour le déploiement et l'implantation du label.

Les modalités d'intégration au réseau

L'engagement est signé pour une période incompressible de 3 ans à compter de sa date de signature. Cet engagement implique une cotisation annuelle de 50€, soit 150€ sur 3 ans. Le règlement de la première cotisation intervient dès la signature. Les cotisations suivantes sont prélevées à la date anniversaire.

Si, à l'issue des 3 ans contractuels, l'hébergeur ne souhaite pas reconduire son engagement, il doit en informer le coordinateur territorial par mail, un mois avant l'échéance de l'engagement. Dans le cas contraire, l'engagement sera réputé reconduit pour une durée de 3 ans, sous réserve du respect de la grille de critères, qui sera vérifiée lors de la visite de renouvellement.

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20261015-DEL-2026-186-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

En cas de non-renouvellement, l'hébergeur s'engage à retirer les éléments d'appartenance au réseau dans tous ses moyens de communication et à retourner la plaque au coordinateur territorial dans un délai d'un mois après l'échéance de l'engagement. A défaut, des frais seront appliqués. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, le signataire doit également avertir l'Agence française des chemins de Compostelle et le coordinateur territorial. Il perd le droit d'usage de la marque. Si le nouveau propriétaire souhaite faire partie du réseau, il doit faire une nouvelle démarche.

La charte engage l'hébergeur à offrir aux marcheurs une attention particulière et certains services.
Les modalités d'évaluation de respect des critères de la charte sont les suivantes :

- Visite de renouvellement du coordinateur territorial
- Recueil d'avis des cheminants

Si l'hébergeur signataire n'assure pas ses engagements, le coordinateur territorial peut proposer à l'Agence française des chemins de Compostelle de le retirer du réseau « Accueil - Chemins de Compostelle en France » et de tous les documents promotionnels sur lequel il figure.

A noter que l'objectif premier de ce label n'est pas publicitaire. Il s'agit avant tout d'une démarche de partage des valeurs du chemin, et de qualité de l'offre proposée aux cheminants, nécessitant l'implication de l'hébergeur. Tout au long de cette démarche, il pourra s'appuyer sur le coordinateur national, le coordinateur territorial et les autres hébergeurs membres du réseau.

En tant qu'hébergeur signataire de la charte, je m'engage à :

- Partager les valeurs d'accueil sur les chemins de Compostelle et respecter les pré-requis décrits dans la grille de critères ;
- Tenir les 20 engagements de la grille de critères ;
- Essayer de respecter les 20 recommandations de la grille de critères ;
- Communiquer et promouvoir le label « Accueil - Chemins de Compostelle en France » auprès du public accueilli et des partenaires : appliquer et transmettre les bonnes pratiques, endosser le rôle d'ambassadeur du territoire ;
- Assister aux ateliers du réseau ;

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20261015-DEL-2026-186-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

- Régler mes cotisations ;
- Récupérer ma plaque auprès du coordinateur territorial ;
- Être en lien et à jour de mes informations auprès de l'Office de Tourisme ;
- Transmettre tout changement de propriétaire ou cessation d'activité auprès du coordinateur territorial et du coordinateur national.

En tant que signataires de la charte, l'Agence française des chemins de Compostelle et Tourisme Hautes-Pyrénées s'engagent à :

- Soutenir l'hébergeur dans sa démarche de qualification : informations patrimoniales, conseils, outils, documents de valorisation de l'itinéraire ;
- Animer le réseau des hébergeurs et proposer ponctuellement des animations à partir des besoins qu'ils auront exprimés ;
- Communiquer sur d'éventuelles manifestations en lien avec la thématique des chemins de Compostelle organisées par l'hébergeur (site de l'Agence française des chemins de Compostelle) ;
- Référencer l'hébergeur : carte interactive et page spécifique sur le site de l'Agence française des chemins de Compostelle et référencement sur les sites des collectivités partenaires (offices de tourisme, ADT/CDT).

Les indicateurs annuels d'évaluation du réseau sont les suivants :

- Bilan des membres entrants et sortants ;
- Bilan de fréquentation des itinéraires ;
- Bilan des actions réalisées par les hébergeurs dans le cadre du réseau ;
- Bilan de la communication dédiée aux actions réalisées par les hébergeurs dans le cadre du réseau ;
- Bilan des ateliers/animations tenus pour les hébergeurs ;
- Statistiques de fréquentation du site Internet de l'Agence française des chemins de Compostelle ;
- Statistiques de fréquentation des pages dédiées aux hébergeurs du réseau sur le site Internet de l'Agence française des chemins de Compostelle.

Ces indicateurs seront fournis chaque année par l'Agence française des chemins de Compostelle sur la base des informations fournies par l'ensemble des partenaires.

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20261015-DEL-2026-186-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Fait en triple exemplaire à Le

Pour l'hébergeur	Pour Tourisme Hautes Pyrénées	Pour l'AFCC
Nom, fonction, tampon	Nom, fonction, tampon	Nom, fonction, tampon
Ombeline PEREZ Maire 27/10/2026		

MAIRIE de SAINT-LARY-SOULAN (65)

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20261015-DEL-2026-186-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026